



INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS

SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON

Commune de 102 habitants située
dans le massif du Coiron.

2
0
1
7

CONTEXTE DU PROJET :

Le village est construit sur une avancée basaltique qui domine en balcon le village de Lussas.

En 2002 la commune a déposé une demande de labellisation « village de caractère ». Dans la charte de ce label, la participation à la démarche « villes et villages fleuris » est obligatoire.

Dans la commune, les rues et les maisons sont noires, seul le blanc des encadrements des fenêtres ressort un peu. Sur le plan du végétal, les plantes poussent difficilement sur le basalte.

MÉTHODE :

En vue de présenter des réalisations au jury départemental, la commune s'est fournie en plantes auprès d'une jardinerie locale. L'employé municipal nettoyait scrupuleusement les abords à la débroussailluse.

L'année 2003 a été particulièrement marquée par la sécheresse. Malgré des arrosages quotidiens réalisés par Madame le Maire avec l'eau des puits, les fleurs périssaient. A la fin de l'été, il a fallu constater qu'il était impossible de continuer ainsi.

Grâce à une conjonction d'événements, une nouvelle façon d'aborder la question de la végétalisation du village a été trouvée.

Ayant engagé des travaux d'aménagement de la place du village qui est un site patrimonial remarquable, la commune a cessé toute tentative de fleurissement tel que réalisé traditionnellement avec des achats en pépinière.

A l'occasion d'un changement de personnel technique, les abords ont cessé d'être fauchés et les plantes spontanées ont pu fleurir.

Enfin, la commune a pu recueillir l'avis de la population et évoquer les paysages remarquables environnants en se lançant dans la réalisation d'une AVAP.

Les habitants savaient que les géraniums et les lauriers ne convenaient pas pour la commune.

BUDGET : 0 €

RÉSULTATS :

La commune mène aujourd'hui un travail d'observation de l'évolution du végétal. Pendant l'été de nombreux végétaux spontanés ont apporté de la couleur et du volume dans les rues et sur les « délaissés » valériane, mauves, genêts, vipérine, Molène noire..... La démarche se poursuit.

POINTS DE VIGILANCE :

Elus, techniciens et habitants convaincus par la nécessité et l'intérêt de laisser la nature s'exprimer.

CONDITIONS DE LA RÉUSSITE :

La patience et l'observation.



